

Programme local de prévention

Cette action s'inscrit dans le programme local de prévention. En 2009, le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif principal de réduction de 7% des ordures ménagères d'ici 2014. Pour atteindre cet objectif, le SICTOBA vise à élargir son champ d'action et s'est inscrit, depuis 2010, dans un Programme Local de Prévention des déchets d'une durée de cinq ans, sous l'égide de l'ADEME.

Ce programme ambitieux comporte une dizaine d'actions de réduction de la quantité de déchets et/ou de leur nocivité :

- Sensibilisation à la réduction des déchets
- Généralisation du compostage individuel
- Généralisation du compostage de quartier
- Généralisation du compostage par les gros producteurs
- Cantines scolaires : gaspillage et compostage
- Stop pub
- Récupération pour réemploi des cartouches d'encre
- **Evènements festifs pauvres en déchets**
- Promotion de l'eau du robinet
- Réemploi
- Déchets des collectivités
- Promotion des couches lavables
- Mobiliser les acteurs du tourisme

Pour être menée à bien, une telle démarche doit être réalisée en partenariat avec les élus locaux et leurs équipes, les institutions, les sociétés civiles (habitants, entreprises, associations) et les services de l'Etat.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

SICTOBA
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
La Gare - 07460 BEAULIEU
Tel : 04 75 39 13 26
www.sictoba.fr

Le
SICTOBA

DONNONS DU SOUFFLE
À NOS PAYSAGES

PETIT GUIDE A L'ATTENTION DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS



Pour des manifestations ecoresponsables, le SICTOBA met à disposition gratuitement des équipements pour le tri sélectif et des gobelets réutilisables.



SICTOBA
Quartier La Gare 07460 BEAULIEU
Tel : 04 75 39 06 99 / www.sictoba.fr



Prêt de matériels de tri

Vite monté, facile à installer, le collecteur double flux permet de collecter en même temps les ordures ménagères et les emballages ménagers recyclables.



• Collecteur biflux
Montant de la caution :
200 € par collecteur.

Un panneau disposé au dessus du collecteur donne des informations claires et précises sur les consignes de tri.

Les sacs noirs doivent être déposés dans les bacs à ordures ménagères, les sacs transparents doivent être vidés dans les bacs jaunes (pas de sacs dans les bacs jaunes).



• Bacs jaunes 1000 litres
Montant de la caution :
50 € par bac.

Vous pouvez disposer de vos propres équipements de tri pour les emballages et le verre. Cela vous simplifie l'organisation de la manifestation et évite les débordements des conteneurs de la commune.



• Colonne à verre 2,5m³
Montant de la caution :
100 € par colonne.

Les équipements seront vidés par les prestataires du SICTOBA. Nous conviendrons du jour de collecte, afin que vous puissiez nous rapporter le matériel une fois vidé.

Le SICTOBA met gratuitement à disposition des associations et des collectivités du matériel de tri.

Pour en bénéficier il vous faut :

1. prendre contact avec le SICTOBA au 04 75 39 13 26 ou par mail à sictobacom@orange.fr
Les équipements sont disponibles dans la limite des réservations.
2. signer une convention de prêt de matériels avec le SICTOBA.
3. récupérer le matériel au SICTOBA à Beaulieu. Un chèque de caution non encaissé vous sera demandé.
4. rapporter les équipements au bureau du SICTOBA une fois la manifestation terminée. Suivant l'état de restitution des équipements, je récupère mon chèque de caution.



**Votre mairie peut vous prêter des gobelets réutilisables 15 cl.
Contactez-là !**

Location de gobelets réutilisables

Le SICTOBA met à disposition gratuitement des gobelets réutilisables par l'intermédiaire de la société Ecocup pour les associations et les collectivités.

Ce service permet :

- De réduire la production d'ordures ménagères de 70% à 80%
- De préserver la propreté des lieux
- De servir des boissons chaudes ou froides dans des gobelets à la texture et au design valorisant



Gobelet réutilisables 30 cl

Pour en bénéficier il vous faut :

- **3 semaines avant la manifestation :**

Contactez le SICTOBA pour que nous vous ouvrons un compte électronique auprès d'Ecocup.

L'entreprise Ecocup vous met à disposition les gobelets gratuitement, contre un chèque de caution non encaissé de 50 centimes par verre. La commande minimum est de 500 gobelets (pour des besoins inférieurs contactez votre mairie).

- **Avant la manifestation :**

Ecocup vous livre les gobelets gratuitement.

- **Pendant la manifestation :**

Les verres sont mis à disposition des participants contre une caution de 1€. Ecocup vous fournit des affiches pour expliquer l'opération et le système de consignes.

- **A la fin de la manifestation :**

Les gobelets sont renvoyés vidés mais non nettoyés et sans frais à Ecocup.

- **Facturation des gobelets manquants :**

Ecocup vous facturera 90 centimes par gobelet manquant. Les 10 centimes restants sont au profit de l'association. Votre chèque de caution sera renvoyé dès acquittement de la Facture auprès d'Ecocup.

